

Médico-social : dossier unique d'admission en Ehpad



Afin de simplifier les démarches des personnes âgées et de leur famille, il existe, depuis le 1^{er} juin 2012, un dossier unique de demande d'admission en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

Ce formulaire permet d'effectuer une demande d'admission permanente dans un Ehpad et également, depuis le 13 décembre 2019, une demande en accueil de jour, en accueil de nuit et en hébergement temporaire.

Ce dossier peut être rempli en version papier ([Cerfa n° 14732*03](#)), photocopié et envoyé à plusieurs établissements.

Il peut aussi, dans plus de 70 départements, être transmis aux Ehpad via le service en ligne [ViaTrajectoire](#).

[Arrêté du 25 novembre 2019, JO du 12 décembre](#)

© 2019 Les Echos Publishing